

CONDITIONS GENERALES 2015 LOCATION DE MATERIEL D'AVENTURE

Adventure est une marque de la société DLG Management SCRL, Rue du Gestiaux 6, 1367 Mont-Saint-André, TVA : BE550.386.782.

Article I. Concept d'aventure

Adventure vous propose un ensemble de solutions et de matériels pour vivre une vraie aventure, c'est-à-dire un moment de bonheur et d'évasion qui vous change du quotidien. Le matériel mis à disposition l'est avec beaucoup de passion, aussi, l'utilisation de ce dernier doit se faire en bon père de famille et dans le respect de tous.

Article II. Acceptation des conditions générales

La location de matériel et/ou véhicule Adventure – DLG Management implique acceptation, sans restriction ni réserve, des présentes conditions générales de location. Adventure – DLG Management se réserve le droit de modifier celles-ci à tout moment, sans avis.

En cas de modification, les conditions applicables au Client resteront celles appliqués lors de la demande de réservation effectuée par le Client sur les sites internet édités par Adventure – DLG Management.

Le client reconnaît expressément que seul Adventure – DLG Management peut lui louer le véhicule et que toute tentative de transfère ou sous location par un tiers est interdite.

Le client n'est autorisé à utiliser le véhicule que selon les termes du contrat de location et des présentes conditions générales.

Le Client est le signataire du contrat de location.

Article III. Période et durée de location

Une semaine de location débute le samedi à partir de 16h pour se terminer le samedi suivant à 10h maximum OU le vendredi à partir de 16h pour se terminer le vendredi suivant à 10h maximum.

Un week-end de location débute le vendredi à partir de 17h jusqu'au lundi suivant à 10h maximum.

Un mid-week de location débute le lundi à 14h jusqu'au vendredi suivant à 10h maximum.

Une journée de location débute à 14h pour se terminer à 10h le lendemain.

Les départs et retours en basse saison peuvent se faire au choix selon les disponibilités des véhicules/matériel sauf les dimanches et jours fériés.

En dehors de la basse saison, le départ ou la restitution hors de la semaine standard sera l'objet d'un surcoût de 10% (pour une période de location d'au moins une semaine) sauf accord contraire.

La location pendant les vacances scolaires se fait à la semaine uniquement, sauf accord contraire.

Article IV. Inclus dans la location

Tous nos prix affichés sont TVAC et comprennent :

- La mise à disposition du matériel spécifié loué pour la durée spécifiée

Ne sont pas inclus, sauf disposition contraire : ce qui n'est pas repris dans la liste ci-dessus, en ce compris et de manière non exhaustive :

- Matériel naturaliste : jumelles, longue-vue, guides,...
- Matériel spécial : sac-à-dos porte bébé, siège enfant, siège bébé, porte-vélo, GPS, ...
- Les frais de remise en état par rapport à l'inventaire
- Les frais de réparation des dommages causée par le client.
- Les pénalités de retard fixées par Adventure – DLG Management en cas de restitution tardive du matériel.
- Le dépôt d'une garantie (dont le montant est spécifié sur le site internet et lors de la réservation) débitée en cas d'accident ou dommage du véhicule impliquant une tiers personne ou non ou en cas de dégâts autre que sur le matériel ou de perte de matériel.
- Toutes contraventions.
- Les péages.
- Assurance quelconque

Article V. Documents nécessaires

Documents nécessaires: une copie recto-verso de la carte d'identité est requise requis dès la réservation.

Article VI. Conditions financières

Les tarifs sont affichés sur le site internet au moment de la réservation.

L'acompte lors de la réservation est de 30%. Le solde est payable par versement bancaire au plus tard 2 semaines avant le début de la période de location, au compte BE91 0688 9935 9876.

La caution sert à couvrir les éventuels dégâts ou la perte de matériel. Elle sera payée par versement bancaire au plus tard 3 jours avant le départ, avec preuve de paiement à fournir. La caution minimale est de 750 €.

Tout dégât au-delà du montant de la caution sera du par le client et réclamé.

Article VII. Assurance

La location de matériel autre que les véhicules ne s'accompagne d'aucune assurance et est donc sous l'entière responsabilité du locataire.

Article VIII. Restitution du véhicule

Le locataire s'engage à restituer le matériel ainsi que ses accessoires et équipements dans l'état dans lequel il les a reçus, sauf usure normale.

A défaut de remettre le matériel en parfait état, le locataire sera redevable des frais de remise en état, de l'éventuel nettoyage et autres débours relatifs à un usage autre que normal.

En cas d'une restitution tardive sans accord préalable de la société, un forfait minimal de € 30 sera facturé par tranche d'une heure supplémentaire.

Aucune réparation à charge du loueur ne pourra être effectuée sans notre accord préalable. De même, aucun échange ou modification ne peut être apporté à quoi que ce soit. En cas de réparation, le remboursement des frais ne sera possible qu'avec une facture correcte au nom de notre Société :

DLG Management SCRL

Rue du Gestiaux 6

1367 Mont-Saint-André

TVA : BE 0550.386.710

Article IX. Conditions spéciales et responsabilités

Le locataire ne peut en aucun cas sous-louer le matériel.

Le locataire est responsable de toutes les infractions qu'il commettrait lors de l'usage du matériel.

Le locataire est responsable vis-à-vis de la société pour des dégâts qu'il occasionnerait au véhicule, à ses accessoires et/ou équipements.

L'oubli volontaire de la déclaration de dégât au retour sera le sujet d'une indemnité forfaitaire supplémentaire de € 125.

Les frais de dossier pour le suivi d'un dossier de réparation s'élève à € 50.

Il est strictement interdit d'apposer des autocollants (camping, parc d'attraction, etc...) sur quelque partie que ce soit du matériel. Une pénalité de 25 € sera perçue par autocollant apposé.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des tentes. Toute constatation contraire donne lieu à une indemnité de 100 €.

Il est interdit au locataire d'abandonner le matériel sans l'accord de la Société, même pour cause de panne ou d'accident.

En cas de panne technique, de casse, non lié à un manque ou mauvais entretien, la durée de réparation ne donne pas droit au remboursement du loyer. Une panne technique sur du matériel loué, autre qu'un véhicule motorisé, ne donne en aucun cas droit à un remboursement sauf si cette dernière est due à un mauvais entretien de la part du loueur. Dans ce cas, le remboursement se fera à hauteur du prorata du nombre de jours restant à louer.

La société fera néanmoins tout ce qui est possible pour satisfaire le locataire en proposant des conditions spéciales pour de futures locations, dans la mesure des disponibilités.

Article X. Annulation de la réservation

En cas de force majeure (indépendante de la volonté du loueur), la Société qui se trouve dans l'impossibilité de fournir le véhicule, dans les 24 heures, après le départ de la location pour cause d'immobilisation suite à un accident, à un problème mécanique ou technique ou retard tardif, n'est en aucun cas responsable de la non livraison et n'est redevable d'aucune indemnité. Il remboursera uniquement le montant perçu pour la location.

En cas d'annulation par le locataire, les frais suivants sont dus :

- 90 jours ou plus avant le départ: frais de dossier de €75
- De 60 à 90 jours avant le départ: 20% du loyer avec un minimum de €75
- De 30 à 59 jours avant le départ: 30% du loyer
- De 7 à 30 jours avant le départ: 60% du loyer
- Moins que 7 jours avant le départ: 100% du loyer

Seuls les tribunaux de commerce de Nivelles sont compétents en cas de litige.

Le locataire déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter en totalité.

Fait à le/...../....., en double exemplaire.

Le Locataire

La Société

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)